



Montpellier, le 15 novembre 2022

**BARÈME 2022
CÉRÉALES A PAILLE, OLÉAGINEUX, PROTÉAGINEUX**

Barème validé lors de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,
en formation spécialisée indemnisation des dégâts de gibier du 15 novembre 2022

Ce barème est valable du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Cultures	Prix du quintal en Euros
Blé dur	42,30 €/Q
Blé tendre	32,60 €/Q
Orge de mouture	28,30 €/Q
Orge brassicole de printemps	35,50 €/Q
Orge brassicole d'hiver	31,10 €/Q
Avoine noire	27,30 €/Q
Seigle	31,10 €/Q
Triticale	29,50 €/Q
Colza	62,40 €/Q
Pois	38,70 €/Q
Féveroles	39,00 €/Q

Paille	3,10 €/Q
--------	----------

Fourrages annuels (vesces, avoine et triticale)	14,00 €/Q
Méteil	Prix de la céréale dominante